



Complémentaire santé et contrat abusif

Par **nina**, le **30/03/2011** à **23:09**

Bonjour,rnrnJ'ai souscrit en septembre 2006 un contrat à la mutuelle des hospitaliers, MNH, à 18,96 € par mois. Mais depuis cette date leurs prélèvements ne cessent d'augmenter, à ce jour, je suis à une cotisation mensuelle de 43,16 €. Je les ai contacté pour avoir une explication, ils m'ont répondu qu'il avaient modifié d'office mon contrat sans mon accord ni m'en avoir informé au préalable. Je leur ai donc demandé de revenir à un contrat basique et il m'ont dit que je devais respecter une période de 2 à 3 ans avant de souscrire une offre inférieure. rnOnt-ils le droit de faire cela, et quels sont mes recours ?